

# COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

## Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 21 mars 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt et un mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

**Etaient présents** : MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, 1<sup>er</sup> adjoint, BOUS Xavier 2<sup>nd</sup> adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, CHAPUT Marie-Ange, MM. PETRUZZELLI Nicolas, LEDOYEN Jean-Pierre, MALGRAS Jean-Marc, BUDIN Eric

**Absents excusés** : MM. VENERUCCI David, CAPART François, BLANCHETETE Gilbert Mmes BECRET Lise, JONETTE Marie.

### 1. Compte administratif et compte de gestion 2016 du service de l'eau.

Le compte administratif de la Commune et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	27 708.34 €	30 172.29€
Dépenses	24 575.77 €	23 500.20 €
<b>Résultat excédentaire</b>	<b>+3 132.57 €</b>	<b>+ 6 672.09 €</b>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes. Le maire est sorti au moment du vote.

### 2. Budget primitif 2017 du service de l'eau.

Le budget primitif 2017 du Service de l'Eau se présente comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	35 919 €	33 487.81 €
Dépenses	35 919 €	33 487.81 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif.

### 3. Affectation du résultat excédentaire de d'exploitation du service de l'Eau.

Le budget de l'eau présente un résultat excédentaire d'exploitation qui s'élève à 3 132.57 €. Pour financer les opérations nouvelles, une affectation de la totalité de cet excédent au compte 1068 en recettes d'investissement est nécessaire.

A l'unanimité, le conseil décide cette affectation du résultat.

### 4. Indemnité de confection du budget du lotissement

A la demande du maire, le comptable, Monsieur DONIS a réalisé le budget primitif du lotissement. Le conseil accepte, à l'unanimité, de lui attribuer l'indemnité de confection de budget qui s'élève à 45 €.

### 5. Compte administratif et compte de gestion du Lotissement pour 2016:

Le compte de gestion et le compte administratif du lotissement se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	17 465. 58 €	
Dépenses	17 825. 58 €	17 465. 68 €
Résultat de l'exercice	- 360. 00€	- 17 465. 68 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité, ces deux comptes. Le maire est sorti au moment du vote.

### 6. Emprunt pour compléter le financement du lotissement.

Le maire rappelle que lors de la détermination du prix de vente des parcelles du lotissement, il a été envisagé d'emprunter pour compléter son plan de financement.

Plusieurs banques et organismes financiers ont été contactés. Les réponses parvenues à ce jour sont les suivantes :

- Celle du Crédit Agricole de Lorraine propose un taux de 1,20%
- Celle de la Banque Postale au taux de 1.16%

- Celle de l'Agence France Locale, une société composée de collectivités françaises propose 1,225%.
- Le Crédit Mutuel propose 0.90% avec possibilité de rembourser par anticipation à chaque échéance avec un préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché.

La proposition du Crédit Mutuel a été retenue par le Conseil Municipal. Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant donné que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effectif des fonds.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le financement du Crédit Mutuel pour une somme de 150 000 € sur 10ans à porter sur le budget Lotissement et 100 000 € aux mêmes conditions sur le budget de la Commune. Il s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt. Il autorise le maire à signer les contrats à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêt.

### **7. Budget primitif du Lotissement pour 2017:**

Le compte de gestion et le compte administratif du lotissement se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	558 949.00 €	521 963.58 €
Dépenses	555 858.00 €	521 963.58 €
Résultat de l'exercice	+ 3 091. 00€	

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité, le BP 2017 du lotissement.

### **8. Arpentage judiciaire**

Suite au rapport de l'expert de l'assurance, en ce qui concerne le terrain du lotissement, le conseil autorise le maire à prendre un avocat pour ester en justice afin de demander un arpentage judiciaire.

Voté à l'unanimité.

Le maire,

J-F MARIEMBERG

### **Information au conseil**

Cet été, le maire propose de recruter des jeunes de la Commune pour faucher les talus. Une annonce sera positionnée au niveau des placards des deux mairies.